

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Liste des organismes souhaitant participer au Service Public Régional de l'Orientalion</b>	

Le Conseil Régional,

- VU** la résolution du Conseil de l'Union européenne sur "Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie » du 21 novembre 2008, publiée au JOUE n° C 319/4 du 13 décembre 2008
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code du Travail et notamment les articles L6111-3, L6111-5, L6111-6, L6241-5,
- VU** le décret n° 2021-792 du 22 juin 2021 relatif aux missions des centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation - observatoires régionaux de l'emploi et de la formation et du réseau des centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation - observatoires régionaux de l'emploi et de la formation et à l'information de Pôle emploi de l'entrée et de la sortie de la formation professionnelle des personnes inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la charte du Service public de l'orientation en Pays de la Loire approuvée par délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 24 juin 2012 et signée le 22 janvier 2013
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** le cahier des charges permettant la labellisation d'organismes souhaitant participer au Service Public Régional de l'Orientalion approuvé en commission permanente du 8 juillet 2022,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER  
la labellisation des structures présentées en annexe 1.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ  
Abstention : Eléonore REVEL

REÇU le 25/10/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément  
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs